



Paris, mardi 15 janvier 2008

Communiqué de presse

La Ville de Paris pour le principe de dissimulation

La question du Wi-Fi est apparue nationalement, suite au moratoire adopté par le Comité Hygiène et Sécurité de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris. Le SUPAPA-FSU, après demande des personnels, est à l'origine de cette décision.

Des études ont été demandées.

Ce matin, le Secrétaire Général de la Ville de Paris, M. Guinot Delery,- a remis un premier document de résultats à des organisations syndicales sauf auSupap-FSU ! Notre syndicat n'était visiblement pas le bienvenu pour parler du Wi-Fi dans les bibliothèques (contrairement à de nombreux journalistes et institutions).

Cette méthode contraire à l'esprit même de la morale politique et démocratique est elle une préfiguration de la position du Maire de Paris, M. Delanoë ?

La mise en pratique du principe de précaution voté par la Ville de Paris ne peut se faire que dans la transparence et en présence des acteurs concernés.

Le SUPAP-FSU maintient la demande de moratoire, et le débranchement immédiat des bornes Wi-Fi dans les établissements où des personnels ont déclarés des malaises, ce qui implique aussi dorénavant les bibliothèques Goutte d'or (18è) et Fessart (19è).

Contact

Marie Claude Sémel 01 44 70 12 80 supap-dac@voila.fr

Agnes Dutrevis 01 44 70 12 80

Bertrand Pieri 01 44 70 12 80

PRINCIPE DE PRECAUTION ET DROIT D'ALERTE

Le point avant le CHS de la DAC

Dès le mois de septembre 2007, nous avons été alertés par des collègues souffrant de divers malaises (une cinquantaine de personnes à ce jour, réparties dans 7 bibliothèques). Ils s'interrogeaient sur la corrélation de ces maux avec l'installation des bornes Wifi quelques semaines plus tôt.

L'inertie incompréhensible du bureau des bibliothèques (et du multimédia !!) a obligé les personnels atteints à se mobiliser et pour certains exercer leur droit de retrait. Pour répondre à une situation aussi préoccupante, nous avons décidé de saisir le CHS. Le moratoire voté à cette occasion a eu un incontestable écho médiatique (radios, TV, Presse nationale et étrangère)* et a permis d'ouvrir un débat de fond sur le développement des ondes électromagnétiques. Ce sujet a été pris au sérieux par nombre de journaux, télévisions, radios (pour le débat sur la blogosphère, tapez « moratoire wifi »).

Notre position, en tant qu'organisation syndicale, est d'être à l'écoute des personnels et de reconnaître leurs souffrances. Au-delà de la vieille confrontation entre les « anciens » et les « modernes », nous avons un devoir de vigilance et d'exercice du droit d'alerte. Notre méconnaissance technique de départ, nous avons pu le vérifier, était la chose la mieux partagée. Ni les médecins, ni les techniciens informatiques, pas plus que les fameux « spécialistes » Wi-fi n'étaient compétents sur ce sujet. Il n'est donc pas question de nous rejeter dans le camp des opposants au progrès, bien que la confusion (parfois la calomnie) soit entretenue à dessein. Les méthodes détestables du Bureau des bibliothèques qui visent à préparer le branchement des bornes mises hors tension en douce, créent une situation de trouble et d'angoisse et cherchent à initier une division entre les personnels. Nous condamnons cette façon de faire, et nous le dirons publiquement lors du CHS.

Il est utile de rappeler nos positions.

-Pas de rebranchement des bornes wi-fi qui ont fait l'objet d'un moratoire tant que des études indépendantes et contradictoires n'ont pas eu lieu et que la preuve de l'innocuité de ces bornes n'ait été apportée (Le rapport de l'AFSSET sur ce sujet est attendu pour fin 2008).

- Pas de bornes Wifi dans les sections jeunes et à proximité de ces sections.

-Création de « zones blanches » dans tous les établissements.

-Paramétrage des bornes : leur puissance, leur nombre de connexions simultanées, les heures de mises en service. Ces mesures sont nécessaires pour diminuer le facteur risque.

(Notons que cette proposition, pourtant pleine de bon sens, était la condition pour la mise en service des bornes Wi-fi à la Ville de Paris !! Ceci n'ayant jamais été fait, les bornes ont été installées à la « va-vite » et sans réflexion préalable).

-Transparence totale sur la puissance et la fréquence des rayonnements.
Ce qui veut dire possibilité pour les personnels de vérifier les bornes et de couper leur fonctionnement en cas de problèmes.

UNE SOLUTION ALTERNATIVE EXISTE.

Elle est défendue par diverses personnalités, c'est la connexion par câbles, c'est possible (d'ailleurs l'installation des bornes a nécessité un câblage préalable) et rend inutile toutes les mesures précédentes.

Nous y sommes favorables.

Le CHS fera peut être un point sur la situation, nous en ferons comme d'habitude un compte-rendu.

Le débat est désormais entre les mains des politiques et de la communauté scientifique.

Pour notre part, nous continuerons à faire ce qui nous semble juste pour l'intérêt des personnels.

<http://www.dacsupap.over-blog.org>

<http://www.priaterm.fr>

<http://www.agirpourenvironnement.org>

<http://www.next-up.org>

<http://www.santepublique-editions.fr>